INDUSTRIE

Délocalisation de sièges d'entreprises industrielles d'Arzew vers Oran

Les autorités de la ville d'Arzew ont manifesté leur inquiétude après les décisions de transfert vers Oran des sièges sociaux de la société "Hyproc Shipping Company" et de la division "Aval" du Groupe Sonatrach, domiciliés jusqu'à présent à Arzew.

Contacté par l'APS, le président de l'APC d'Arzew a regretté ces décisions estimant que "la population est désormais livrée à son propre sort alors que l'implication de toutes les entreprises industrielles est primordiale pour régler des problèmes liés à la pollution, à la sécurité et à la préservation de la santé publique". Outre ces aspects relevant des désagréments causés par ce type d'industrie, les autorités locales s'attendent également à des baisses d'entrées fiscales versées à la recette communale du fait de ces délocalisations qui "risquent d'être suivies par d'autres", ajoute le même élu. Tous les projets initiés par l'APC d'Arzew sont autofinancés du fait des recettes importantes générées par les activités de la zone industrielle et du port de la cité.

La direction générale et tous les services administratifs de "Hyproc Shipping Company" s'installeront "incessamment" dans leur nouveau siège, situé dans la cité administrative de l'USTO à Oran, note-t-on.

Il y a deux années, cette filiale du groupe Sonatrach avait acquis un siège de la Société algérienne des assurances "SAA" pour offrir à son personnel un cadre de travail convenable qui puisse être au diapason du développement et de l'essor que connaissent ses activités. Cette compagnie, domiciliée dans l'enceinte de l'Entreprise de gestion de la zone industrielle d'Arzew (EGZIA), pose un problème d'exiguïté de ses locaux et d'éparpillement de ses services à travers plusieurs bâtiments. "Il est normal que notre entreprise veuille offrir tous les moyens matériels et des conditions de travail idéales à ses personnels", indique-t-on au niveau de cette compagnie maritime.

On précise également que des services techniques et d'avitaillement seront maintenues à Arzew pour répondre aux demandes et aux besoins des personnels navigants accostant dans les ports d'Arzew et de Béthioua.

"Hyproc S. C." gardera aussi son agence à Arzew laquelle prend en charge les marins et tous les aspects liés à la logistique. Le nouveau siège, composé de quatre étages, offre un espace utile de près de 3 465 m².

La division "Aval" de Sonatrach élira domicile, quant à elle, dans un nouveau siège actuellement en cours de construction à proximité du "Musée du Moudjahid", du futur tribunal d'Oran et de la grande mosquée Ibn-Badis. C'est une gigantesque tour en béton et aux baies vitrées qui abritera les différents services de cette division, éparpillés, jusqu'alors, à travers la zone industrielle d'Arzew.

SAIDA

Un inspecteur du commerce dans le pétrin d'un brave boulanger

La brigade de la Gendarmerie nationale de Tenès (wilaya de Chlef) a arrêté la semaine dernière le dénommé D. Y., inspecteur de la qualité et de la répression des fraudes pour corruption, avons nous appris de sources autorisées.

En effet, l'indéliquat commis de l'Etat a été pris en flagrant délit de corruption en se faisant remettre une enveloppe contenant 6 000 DA par un boulanger de la ville de Ténès.

A noter que ce dernier a été victime d'un chantage de l'inspecteur perverti par le gain facile et qui lui a signifié un procès-verbal (P-V) de fermeture l'an dernier.

Ainsi le boulanger a informé les éléments de la brigade de gendarmerie qui, après avoir tendu une sourcière à l'inspecteur, l'ont déféré devant le procureur de la République qui l'a placé sous mandat de dépôt.

A souligner que l'acolyte de ce malhonnête inspecteur et qui a également participé dans cette sale besogne est en état de fuite. Il est activement recherché pour encouragement à la corruption. Contacté mercredi matin, le directeur régional du commerce territorialement compétent, nous a confié : "Ce genre de scandales doivent être combattus et je souhaite que tous les commerçants agissent courageusement comme ce boulanger."

En tout état de cause, le département de Boukhrouh est gangréné par la corruption, les passe-droits et autres magouilles.

Abdelkader Ouedjedi

Hospitalisation d'un des douze détenus en grève de la faim illimitée

Le détenu Ameur Bekhaled, 42 ans et père de quatre enfants, a été admis à la clinique de la maison d'arrêt de Saïda, avons-nous appris de source généralement bien informée.

En effet, l'état de santé de ce détenu s'est considérablement dégradé au neuvième jour de la grève de la faim, déclenchée par douze citoyens incarcérés actuellement à la maison d'arrêt de Saïda.

Notons que les douze détenus, Ameur Bekhaled, Nadji Ameur, Abbou Mustapha, Rahmani Cheikh, Bouazza Abdelatif, Guendouze M'hammed, Miloudi Ameur, Amroun Mehdi, Rahmani Cheikh, Bouazza Abdelatif, Guendouz M'hammed, Miloudi Ameur, Amroun Mehdi, Rahmani Azziz, Ameur Mohammed, Zaïter Ali, sont entrés en grève de la faim illimitée à cause, selon leurs familles, de la qualification des actes qu'ils auraient commis de crime par la chambre d'accusation de la cour de Saïda au lieu de délit suite à l'appel du parquet. Un de leurs avocats que nous avons contacté avant-hier, nous a confié : "Nous les avons persuadés que la grève de la faim était infructueuse ; ils sont poursuivis pour incendie volontaire et vol qualifié conformément aux articles 354 et 395 du code pénal." Soulignons que quatre détenus, Z. A., A. M., R. A., A. M., sont des mineurs et actuellement incarcérés au centre de détention pour mineurs.

Cela dit, notre rédaction a été aussi destinataire d'une requête signée par huit citoyens de Hassasnas (17 km à l'est du chef-lieu de la wilaya) dans laquelle ils interpellent la Ligue de wilaya des droits de l'homme sur la plainte non motivée et arbitraire déposée contre les détenus. Son président a automatiquement réagi en recevant une partie des familles des détenus. Par ailleurs, le procureur général que nous avons à maintes reprises essayer de le contacter a refusé de nous recevoir.

Rappelons que la ville de Hassasnas avait connu ce 27 avril 2004 un sit-in pacifique des désabusés citoyens en signe de protestation contre les dénis de droit dont ils étaient victimes comme le logement, le travail, le développement socioéconomique de leur ville délaissée, etc., et ce, tout en scandant des slogans à l'honneur du chef de l'Etat. Seulement la rencontre entre les manifestants et les services de la wilaya avait été court-circuitée, ce qui a entraîné l'arrêt d'une trentaine de citoyens après l'intervention des CNS.

A. O.

AIN-TEMOUCHENT

Plus de 700 dossiers d'investissement dans le secteur de la pêche

Plus de 700 dossiers d'investissement dans le secteur de la pêche et des ressources halieutiques ont été traités par la direction concernée de la wilaya de Aïn-Témouchent.

La plus grande partie de ces dossiers est parvenue à la DPRH depuis le début de l'année 2002 qui a vu la mise en application du plan de soutien à la relance economique (PSRE - 2001/2004) visant le développement de la pêche et de l'aquaculture, selon les responsables de cette direction.

L'intéressement des investisseurs s'est orienté principalement vers l'achat de navires de pêche soutenu à hauteur de 40 % du coût du projet. Il s'agit de 147 sardiniers, 122 chalutiers en pêche côtière, 45 chalutiers en pêche hauturière, 56 palangriers, 25 thoniers ainsi que 178 petits métiers et 46 embarcations à rénover.

Parmi ces dossiers, 363 ont été retenus et transmis à la commission nationale, indique-t-on. Il convient de noter que les projets agréés concernent principalement la pêche avec 62 bateaux dont 8 sont en activité, 20 en cours d'acquisition et 34 au stade de montage financier. Figurent aussi deux chalutiers en voie de rénovation ainsi qu'une ferme aquacole en chantier et deux autres dont la réalisation est sur le point d'être lancée. Les infrastructures annexes au nombre de 28, embrassent les filières du froid avec trois complexes et dix chambres froides, trois tunnels de congélation, huit camions frigorifiques, deux unités de transformation, une unité de salaison et un chantier de construction navale.

A ce jour, un complexe de froid est en activité, cinq chambres froides sont en cours de réalisation tandis que les autres projets sont encore au niveau du montage financier. Le montant des investissements réalisés porte sur 358 millions de DA alors que ceux en cours de réalisation totalisent 159 millions de DA, apprend-on de même source.

MISE AU POINT

Suite à la publication de l'article de notre correspondant de Saïda, intitulé "L'ex-maire de Duithabet fustige son successeur", nous avons reçu la mise au point suivante :

"En page 9 l'article signé par votre correspondant, M. Abdelkader Ouedjedi, comporte en son sein des contre-vérités qui n'engagent en réalité que leur auteur.

Cette incapacité de l'entrepreneur dont il parle ne reflète aucune réalité, et que le projet en question est à un avancement appréciable de 85 %. L'entreprise est encore dans les délais prescrits (y compris les retards dus aux intempéries).

Ce ne sont donc que des allégations gratuites et qui ne méritent aucune considération, sachant d'où elles viennent.

Slimani Abdeljebbar, entrepreneur